

LE PETIT LIVRE DES ASSURANCES SOCIALES · CHAPITRE 1.3

Indépendants et personnes sans activité lucrative

Un indépendant n'a pas d'employeur pour payer la moitié : il paie seul ses cotisations, calculées sur son revenu net d'activité. Une personne sans activité, elle, cotise…

TransparenceRH

10,0 %	10 300 à 61 500	541	27 050
taux plein dès 61 500	barème dégressif	cotisation minimale	maximum sans activité



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Une cotisation est perçue sur le revenu provenant d'une activité indépendante ; elle s'élève à 8,1 % pour l'AVS, et un barème dégressif s'applique aux revenus modestes (LAVS 8 al. 1).



LA RÈGLE

À retenir

Cotisation minimale : **541** francs (AVS 444, AI 71, APG 26), pour un revenu inférieur à 10 300 francs.



LA RÈGLE

La règle clé

Graphiste avec plusieurs clients, ses locaux et ses outils : Indépendante : risque économique propre (LAVS 9 ; DSD)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Indépendant : 10,0 % au-dessus de 61 500, 541 au minimum ; non-actif : fortune plus rente x 20. »



LE PIÈGE

Le piège

Se fier au contrat de « mandat » ou à l'inscription au registre du commerce pour traiter quelqu'un en indépendant. La caisse juge sur les faits : un « freelance » qui ne travaille que pour vous, à vos conditions, est souvent votre salarié, et l'entreprise devra payer après coup les cotisations paritaires.



LA BASE LÉGALE

Les références

LAVS art. 3, 8, 9, 10 ; RAVS art. 18, 21, 23 à 25, 28, 28bis.



Le cas express

Revenu 88 000 francs : cotisation ?

> ✓ **8 800 francs** 10,0 % au-dessus de 61 500, plus frais d'administration.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Vérifier le statut avant de conclure un mandat.
- ☐ Demander la confirmation d'affiliation de l'indépendant.
- ☐ Payer les acomptes trimestriels.
- ☐ Annoncer un revenu nettement différent.
- ☐ Contrôler la décision définitive après la taxation.

Base légale : LAVS art. 3, 8, 9, 10 ; RAVS art. 18, 21, 23 à 25, 28, 28bis.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/as-avs-independants.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 24 novembre 2026.